

AAJC
SAS au capital de 1 171 000 euros
12 rue de Grateloube, 87590 SAINT JUST LE MARTEL
813 703 352 RCS LIMOGES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

QUATRIEME RÉOLUTION

Le mandat de la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION (CREG), Commissaire aux Comptes, étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié Conforme

P.O. Art R123-102 CODE DE COMMERCE

